

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2019 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 29 avril 2019 à 19 h au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **19-04-371 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 29 avril 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

#### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Octroi de contrats / Assurance chantier et assurance bris d'équipements / Station d'épuration / Règlement n° 1605
3. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764-02 / Gestion contractuelle / Catégorie 1
4. Période de questions
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **19-04-372 Octroi de contrats / Assurance chantier et assurance bris d'équipements / Station d'épuration / Règlement n° 1605**

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1168 et 14-12-1234 prévoyant l'adjudication d'un contrat d'assurance avec le courtier Renaud Assurances et Gestion de risques inc. pour la fourniture d'une assurance chantier pour les travaux actuellement en cours à la station d'épuration (appel d'offres n° 401-110-14-29);

CONSIDÉRANT que cette police a été renouvelée à sept reprises en raison de l'incapacité de l'entrepreneur général du lot 1 à livrer les installations et à effectuer avec succès les essais de performance prévus aux documents contractuels dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT que le certificat d'acceptation provisoire du lot 1 n'a pas été émis;

CONSIDÉRANT le refus de l'intermédiaire de Renaud Assurances et Gestion de risques inc. (Encon) de prolonger, aux mêmes termes et conditions, la police d'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'Encon est en mesure de fournir une nouvelle assurance chantier offrant une protection équivalente, dans le cadre des normes de souscription 2019, à l'exception de la portion bris d'équipements de la police qu'elle ne souhaite plus assumer;

CONSIDÉRANT que la compagnie d'assurance Intact est en mesure de fournir une assurance pour bris d'équipements offrant une protection équivalente, dans le cadre des normes de souscription 2019, à celle offerte par Econ;

CONSIDÉRANT que les termes et conditions des deux polices ont été négociées par le courtier Renaud Assurances et Gestion de risques inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la terminaison du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-14-29 le 30 avril 2019 à 23 h 59;

QUE soit autorisée la conclusion d'un contrat avec la firme Encon pour la fourniture d'une assurance chantier, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 14 juin 2019 inclusivement au prix de 17 712 \$, taxes applicables non comprises;

QUE soit autorisée la conclusion d'un contrat avec la firme Intact pour la fourniture d'une assurance bris d'équipements pour les installations de la station d'épuration pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 janvier 2020 pour un montant de 9 400 \$, taxes applicables non comprises;

QUE soit autorisé le paiement des honoraires du courtier Renaud Assurances et Gestion de risques inc. au montant de 1 627 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le greffier et le trésorier soient autorisés à signer les bons de commande liés à la fourniture de ces services;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-04-373 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764-02 / Gestion contractuelle / Catégorie 1**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1764-02 modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter des catégories à l'article 11.1 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**19-04-374 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**19-04-375 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 07 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier